

1^{ère} année BTS

Fluides Energie Domotique

RENTREE

2024

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de la confiance que vous nous accordez en inscrivant votre enfant au LYCEE SAINT JOSEPH LA SALLE pour la prochaine année scolaire.



Vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.




D'autres suivront à la rentrée.




Je vous souhaite un bel été.


Xavier MOENNER

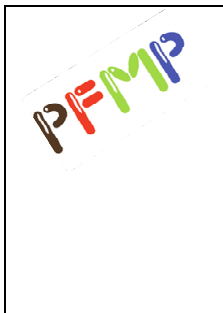
Directeur

	Rentrée des classes		
	L'accueil des étudiants aura lieu le :		
Lundi 2 septembre, à 9h	Fin des cours à 16h30 Début des cours l'après-midi, selon emploi du temps		
	Horaires des cours		
		Matin	Après-Midi
	Du Lundi au Vendredi	08 h 00 – 08 h 55 08 h 55 – 09 h 50 Récréation 10 h 05 – 11 h 00 11 h 00 – 11 h 55	13 h 30 – 14 h 25 14 h 25 – 15 h 20 Récréation 15 h 35 – 16 h 30 16 h 30 – 17 h 25
Un emploi du temps précis sera remis à chaque élève le jour de la rentrée.			

	<p>Responsable de niveaux – vie scolaire</p> <p><i>Directeur des Etudes de l'Enseignement supérieur :</i> M. Emmanuel BRAUD 02.97.63.14.63</p> <p><i>Responsable de la vie scolaire :</i> Mme Anne –Cécile NAHELOU</p>
	<p>Rencontre parents-professeurs</p> <p>Une réunion de rentrée est programmée avec l'équipe pédagogique, à 18h, le :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 1^{ère} année : vendredi 27 septembre à l'amphithéâtre
	<p>Date à retenir</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Photo de classe : jeudi 19 septembre

	<p>Internat internat@stjo-vannes.com</p> <p>Pour toute demande à l'internat, merci de contacter le lycée au 02.97.63.14.63.</p> <p>Les demandes seront étudiées en fonction des places restantes.</p> <p><i>Responsable de l'internat : Mme Nahélou</i> Les règles de vie sont consultables sur le site internet (www.stjo-vannes.com)</p>
	<p>Livres Scolaires</p> <p>Les livres sont mis à disposition par l'établissement et remis aux élèves le jour de la rentrée.</p>
	<p>Dossier Social étudiant</p> <p>Les élèves qui ont complétés un dossier social étudiant recevront une notification définitive d'obtention de bourse qui sera à transmettre au secrétariat de direction pour mise en paiement.</p>

	<p>Accueil – Communication</p> <p>Les bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 08h00 à 17h30, et de 08h00 à 17h00 le vendredi.</p> <p>Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone ou par l'intermédiaire de votre enfant.</p> <p>La communication avec les familles se fera principalement par Pronote (espace parents). En cas d'urgence, elle peut se faire par mail. Si vous ne recevez pas nos mails, merci de vérifier dans votre boîte de courrier indésirable et nous ajouter dans les contacts fiables.</p>
---	---



Période de Formation en Milieu Professionnel

La formation dans laquelle votre enfant est inscrit comporte une période de Formation en Milieu Professionnel :

❖ Du lundi 5 mai au vendredi 27 juin 2025



Espace numérique Pronote

Cette application vous permettra de suivre tout au long de l'année la scolarité de votre enfant. Vous y trouverez un cahier de texte pour vous informer du travail personnel et des devoirs à faire à la maison, ainsi que les résultats des évaluations. Vous pourrez également éditer vous-même des certificats de scolarité. Nous vous encourageons à télécharger l'application sur votre smartphone afin de recevoir les notifications.

Un identifiant et un mot de passe (provisoire) vous seront transmis par mail début septembre.

Procédure de connexion

- ☞ Se connecter sur www.stjo-vannes.com > Espace numérique > Pronote > **Espaces parents**
- ☞ Bien respecter la saisie de l'identifiant et du mot de passe transmis (majuscules/minuscules)
- ☞ Saisir un **mot de passe personnel** (à conserver pour les futures connexions)

En cas de problème de connexion, veuillez suivre la procédure indiquée en bas de la fenêtre de connexion (« Récupérer son identifiant et mot de passe » ou transmettre un mail à administration@stjo-vannes.com).



Règlement intérieur

Il est consultable sur le site Internet du lycée Saint Joseph La Salle.

www.stjo-vannes.com

Il est important de prendre connaissance de son contenu et de tout mettre en œuvre pour le respecter.

Les Parents et élèves doivent connaître les exigences de l'établissement et les règles de vie en commun.

Une attention particulière est portée sur la tenue vestimentaire. Elle doit être propre, correcte et appropriée au travail dans un environnement scolaire. A titre d'exemple, les pantalons troués, les joggings, survêtements, shorts, les vêtements trop courts et ceux comportant des messages provocateurs sont à prohiber.